



Atouts développement durable de la filière bois construction française

Certains acteurs du bâtiment s'interrogent sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques des produits bois construction. Des questions sont parfois posées sur des thèmes touchant les différents maillons de la filière. Des données existent, permettant une vision de ses atouts développement durable, mais elles ne répondent cependant pas à toutes les questions ; ce projet vise donc à explorer la performance développement durable des approvisionnements en produits bois construction.

Ce projet est financé par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des Territoires, le CODIFAB et France Bois Forêt. Ce résumé concerne le rapport final de l'étude, justifiant du paiement de la tranche 2 du projet Atouts Développement Durable de la filière bois construction française (plan bois IV), par suite de l'acceptation d'un avenant à la convention n°22/RD/1531, permettant une date limite de finalisation de tranche 2 au 31 octobre 2023.

L'étude est structurée en quatre tâches :

Tache 0 - Etat des lieux des éléments disponibles pour la filière forêt-bois : une terminologie commune en matière de communication sur la performance développement durable a été établie (enjeux, indicateurs, outils). Une présentation de synthèse des indicateurs développement durable disponibles pour la filière bois construction a été préparée ; une grille d'analyse des indicateurs et un rapport méthodologique complètent cette synthèse.

Tache 1 - Analyse des attentes des acteurs du bâtiment sur la performance développement durable des produits bois : une enquête a permis de connaître les attentes des acteurs du bâtiment sur ces questions, vis-à-vis de la filière bois construction. Une enquête auprès des entreprises de la filière a également permis de connaître leur point de vue sur ces enjeux. Le croisement des avis de ces deux parties prenantes donne une hiérarchisation en trois catégories : enjeux clés et stratégiques, enjeux importants et enjeux à surveiller.

Tache 2 - Analyse des pratiques des autres filières et pays : les pratiques de communication d'autres filières de matériaux de construction, ainsi que celles de groupes européens du secteur forêt-bois et les politiques forestières d'autres pays européens ont été analysées, ce qui permet de voir également les enjeux prioritaires et les indicateurs utilisés par ces différents acteurs, afin d'orienter les propositions pour la filière bois française.

Tache 3 - Faisabilité et praticabilité des critères et indicateurs les plus pertinents : sur la base des travaux précédents et d'une enquête auprès des acteurs concernés, les critères et indicateurs pertinents et praticables par les entreprises ont été déterminés. Pour les enjeux clés, huit indicateurs de base sont ainsi donnés pour l'environnement, deux sur l'aspect social et deux sur l'aspect économique. Sept autres indicateurs sont également signalés « pour aller plus loin ». Une liste d'indicateurs a aussi été établie, pour la filière bois construction à l'échelle nationale. Un certain nombre sont déjà renseignés et disponibles, tels que : *Stockage carbone dans les forêts et/ou produits, Nombre de déclarations environnementales collectives de produits de construction bois, Part de bois français utilisé dans la production nationale, Nombre d'emplois, taux d'accidents du travail, Contribution économique directe et indirecte sur le territoire*. L'analyse donne également un certain nombre d'autres indicateurs sur les différents enjeux clés et sur les enjeux importants, qui nécessitent plus d'efforts pour être intégrés et renseignés.

Réalisé par :



Financé par :



RÉALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles:



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr



L'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) a été créée en 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Plus de 1 000 programmes d'actions collectives ont été financés : promotion technique, communication, valorisation de la forêt française et les multiples usages du matériau bois. Grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire, dite « CVO », est mis en valeur le travail des forestiers, sylviculteurs, opérateurs de la 1^{ère} et une partie de la 2^{ème} transformation, emballages bois inclus ; tous ensemble ils constituent une filière dynamique, innovante et résolument tournée vers l'avenir.

Pour en savoir plus : www.franceboisforet.fr



Ce projet a été cofinancé dans le cadre du Plan Bois IV, par :

- Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
- Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires